

## COMPTE RENDU RÉUNION TÉLÉCONFÉRENCE DU 14 MARS 2022 13H15 MINISTÈRE DES TRANSPORT

**CONTEXTE** : concernant les demandes d'aides pour lutter contre la flambée du prix des carburants ainsi que les clauses de revoyure CPAM à la suite du courrier au 1<sup>er</sup> Ministre

### Proposition du Gouvernement :

1/ 15 centimes de baisses à la pompe au 1<sup>er</sup> avril sur les carburants. Le prix des carburants devrait continuer de baisser dixit nos interlocuteurs !!!!

2/ TICPE récupérable au trimestre dans les mesures qui devraient être annoncées (sans revalorisation)

3/ Moratoire des cotisations sociales et charges fiscales pour un allègement. (Précisions apportées par la FNDT : surseoir aux charges sociales liées uniquement à la maladie et aux accidents du travail mais pas aux cotisations retraites afin de valider en acquis les trimestres servant aux calculs des retraites. (SI exonérations totales, pas de trimestre acquis donc il faudra travailler plus longtemps pour faire prévaloir les droits à la retraite, ce qui n'est pas le but).

4/ Prêts à taux 0 pour les véhicules propres en préparation servant à la transition écologique pour les professionnels et les ménages modestes.

### Propositions FNDT sur l'urgence ET le long terme :

1/ Demande d'instauration de taxes flottantes sur les carburants comme en 2002.

2/ Moratoire sur le devenir des tarifs énergétiques et des enjeux écologiques en y associant la profession.

3/ Demande de ne pas augmenter de nouveau les tarifs 2022 comme proposée par les autres fédérations. Ces propositions pourraient nous faire perdre encore des parts de marchés. Nous avons demandé le versement d'une prime de compensation.

4/ Demande d'intervention auprès du ministère de la Santé et de l'assurance maladie pour surseoir aux clauses de revoyure signées en 2018 par la profession pour 2022 et 2023. Demande de réindexation des tarifs sur la base des tarifs préfectoraux 2022 et diminution du taux de remise.

5/ Demande d'augmentation de la TICPE par hectolitre **IMPOSSIBLE** car les taux sont définis par l'U.E.

6/ Demande de repasser à un taux de TVA à 5,50%.

7/ Demande d'instauration d'un système de carburant professionnel.

8/ Demande de subvention pour aider les entreprises TAXI à la transition écologique.

9/ Demande de laisser aux professionnels le temps d'amortir leurs outils de travail avant de se conformer aux nouvelles normes écologiques concernant les ZFE. En résumé, dérogation pour la pénétration dans les ZFE pour les véhicules TAXIS diesels et essences jusqu'à l'amortissement de celui-ci.

**Des réponses seront apportées dans les annonces gouvernementales d'ici mercredi et la FNDT pourra contacter à nouveau en cas de besoin avec le ministère d'ici fin de semaine.**